

Le Canada et l'Afrique



humanitaire et culturelle, intellectuelle et matérielle, économique et technique. Grâce aux diverses tribunes internationales de la francophonie, les relations du Canada avec ses autres partenaires se sont intensifiées notablement. Pour prendre davantage d'essor, ces relations gagneront à s'appuyer de manière croissante sur des réalisations concrètes dans des domaines fonctionnels bien déterminés.

Le Canada a toujours eu souci de promouvoir la francophonie institutionnelle, que ce soit par le biais d'organismes gouvernementaux tels l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), ou privés, tels l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), le Conseil international de la langue française (CILF), l'Association internationale des Parlementaires de langue française (AIPLF), le Conseil international de la Radio, et TV de langue française (CIRTEF), etc. Chacun de ces organismes apporte sa contribution propre à la réalité francophone. Le rôle actif du Canada au sein de ces diverses associations spécialisées témoigne de sa détermination à donner à la francophonie les moyens nécessaires à sa consolidation. Il est intéressant de noter que ces organismes privés ont été les précurseurs des initiatives gouvernementales dans ce domaine.

La francophonie, pour prendre sa véritable dimension, s'efforcera de dépasser ses préoccupations d'ordre linguistique, terminologique et culturel au sens strict. Il importe qu'elle élargisse ses ac-

*A la superfrancofête
Québec 1974*

tions culturelles au cadre général du développement des hommes et des nations. Ainsi, un projet comme celui des mallettes pédagogiques de l'ACCT, destinées à des institutions scolaires en brousse, nous paraît particulièrement bien choisi, de même que les chantiers de reboisement dans les pays du Sahel qui, au-delà de leurs incidences sur le développement, ont un impact social et culturel significatif sur les jeunes de ces pays. Nous pensons également que les institutions de la francophonie internationale ont intérêt à accentuer leurs efforts au niveau de la coopération horizontale. Le programme spécial de développement de l'ACCT dont une importante réunion vient de se tenir à Ottawa, a dans cette perspective déjà largement ouvert la voie. L'an passé, il aura ainsi permis à des infirmiers maliens et voltaïques d'effectuer des stages à la Banque de sang de Dakar-Fann ainsi qu'à l'École de Transfusion sanguine d'Abidjan et à des techniciens haïtiens de se perfectionner dans un centre d'exploitation forestière du Gabon.

Les organismes francophones n'ont pas pour vocation celle de reprendre à une échelle plus réduite les types d'intervention des grandes institutions mondiales telles le PNUD ou l'UNESCO. Elles n'en ont tout d'abord pas les moyens. Ce serait par ailleurs pour eux faire fausse route car leur utilité et leur origi-

nalité proviennent des créneaux propres dans lesquels elles axent leurs projets de coopération. On s'attend bien sûr à ce qu'ils soutiennent plus activement les domaines de coopération où le facteur «langue commune» joue un rôle influent et où le facteur multiplicateur est le plus évident possible. Instrument de progrès et de développement, la francophonie aura avantage, au niveau collectif, à œuvrer dans un esprit de convergence des différentes perceptions et réalités en jeu. Ses partenaires ont des intérêts variés, tous légitimes. Il est essentiel d'en tenir compte pour éviter qu'ils puissent donner lieu à des clivages ou même s'ériger en obstacles. Le respect de la multiplicité est à la fois une exigence et une garantie. Sans lui, l'édification de la francophonie n'offrirait pas le même potentiel ni les mêmes espoirs. Il appartient, sans aucun doute, à des pays comme le Canada d'être les promoteurs d'initiatives tendant à renforcer la solidarité entre pays industrialisés et pays en voie de développement de la famille francophone. Au-delà de l'enrichissement culturel que nous pouvons mutuellement nous apporter, il y a les services que nous pouvons nous rendre. C'est là un autre aspect essentiel de la conception canadienne.

Pour poursuivre sa mission, il est préférable que la francophonie ne se développe pas autour d'un même foyer, qu'il soit européen, africain ou nord-américain. En dépit du dynamisme et du rôle de certains pays - historiquement ou économiquement mieux placés - nous sommes portés à croire que le mouvement de solidarité ne pourra s'épanouir pleinement qu'à partir d'une base multipolaire. Sinon comment parler d'égalité, de complémentarité, d'un authentique dialogue des cultures, d'une réelle coopération au sens contemporain du terme? Agrégat de pays qui ont en commun une langue mais qui veillent également avec un souci croissant à la promotion de leurs langues vernaculaires ou régionales, la francophonie pour être imaginative et novatrice devrait pouvoir simultanément s'appuyer sur plusieurs foyers.

Il ressort que l'avenir de la francophonie dépend dans une large mesure des capacités qu'auront ses divers organismes gouvernementaux ou privés de mettre le développement au service des cultures. C'est dans ce sens que le Canada entend poursuivre ses efforts en vue de la renforcer dans le cadre efficace et original de la coopération, du dialogue et de la concertation.